

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Sébastien ATRUX-TALLAU, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élisabeth DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 20 février 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 22

Secrétaire : M. Rodolphe PALACIOS, Conseiller municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2026/017 - FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS - CONVENTION D'OBJECTIFS - AVENANT N°1

Considérant la convention d'objectifs conclue entre la Commune et le Foyer d'animation et de loisirs pour la période 2023-2026 ;

Considérant que l'avenant n°1 vise à préciser les modalités financières pour l'année 2026, à savoir le versement d'une subvention de 42 000 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 18
CONTRE : 4 (F. VAILLANT, M. CATON, C. DUTEIL, G. POURROY SOLARI)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023-2026 avec le Foyer d'animation et de loisirs.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tous documents afférents.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEUX ET DATES SUSDITS

THÔNES, le 2 mars 2026

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Rodolphe PALACIOS

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 10/03/2026

ID : 074-217402809-20260226-CM26017-DE

S²LO

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 6 MARS 2026 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 10 MARS 2026

THÔNES, le 10 MARS 2026

Le Maire,


Pierre BIBOLLET

**CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS 2023-2026
ENTRE LA COMMUNE DE THÔNES ET
L'ASSOCIATION FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS DE THÔNES
AVENANT N° 1**

ENTRE

La COMMUNE de THÔNES, représentée par son Maire, Pierre BIBOLLET, en vertu de la délibération n°2026/17 du 26 février 2026 rendue exécutoire par télétransmission en Préfecture de la Haute-Savoie le **6 MARS 2026** et publication le **10 MARS 2026**

D'une part

Et

L'ASSOCIATION DU FOYER D'ANIMATION DE THÔNES, représentée par sa Présidente, Mme Sandra PEDRONO

D'autre part

OBJET DE L'AVENANT

Article 1 : Engagements de la Commune de Thônes

La commune s'engage à verser à l'association FOYER D'ANIMATION DE THÔNES, pour l'année 2026, une subvention totale de fonctionnement d'un montant de **42 000 €**.

Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Thônes, le

Le Maire de THONES

La Présidente de l'association Foyer d'animation
de Thônes

Pierre BIBOLLET

Mme Sandra PEDRONO